

Titres et diplômes

Quels sont les titres délivrés par la Chambre de Métiers d'Alsace accessibles par la VAE ?

Pour le moment, sont accessibles par la VAE :

Niveau V

- ✚ **Certificat Technique des Métiers** : Boucher-Charcutier-Traiteur – Crêpier – Installateur dépanneur audio vidéo électroménager – Ramoneur
- ✚ **Brevet de Compagnon Professionnel** : Menuisier agenceur

Niveau IV

- ✚ **Assistant(e) de Dirigeant(e) d'Entreprise Artisanale** (anciennement B.C.C.E.A.)
- ✚ **Brevet Technique des Métiers** : Chocolatier confiseur – Ebéniste – Fleuriste – Installateur en équipements électriques – Installateur de systèmes de génie climatique – Maréchal-ferrant – Mécanicien agricole – Pâtissier – Peintre en bâtiment – Photographe – Prothésiste dentaire

Niveau III

- ✚ **Brevet de Maîtrise Supérieur** : Pour tout renseignement concernant l'obtention du BMS par la VAE merci de contacter le conseiller de votre département
- ✚ **Brevet de Maîtrise** : Coiffeur

Les autres titres délivrés par la CMA sont progressivement ouverts à la VAE.

Pour vous renseigner sur les titres et diplômes artisanaux accessibles par la VAE, vous pouvez contacter :

- **Pour le Bas-Rhin :**
Mme Marcelle MEYER
☎ : 03.88.19.79.18
✉ : mmeyer@cm-alsace.fr
- **Pour le Haut-Rhin :**
Mme Frédérique ANTOSZEWSKI
☎ : 03.89.20.84.56
✉ : fantoszewski@cm-alsace.fr

Quelles certifications sont accessibles par la VAE ?

- Les diplômes technologiques et professionnels de l'Education Nationale
- Les diplômes de l'enseignement supérieur (y compris ceux du C.N.A.M. et les diplômes d'ingénieurs)
- Les diplômes des Ministères chargés de la Jeunesse et des Sports
- Les diplômes du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt
- Progressivement les titres du Ministère chargé des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité
- Les titres du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale : AFPA et centres agréés
- Les titres des organismes de formation consulaires (Chambres de Métiers et de l'Artisanat, Chambres d'Agriculture et Chambres de Commerce et d'Industrie)
- Les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) délivrés par les branches professionnelles quand ils ont une reconnaissance nationale
- Tous les autres titres reconnus au niveau national (ex. certains diplômes d'écoles privées)

Chacun des organismes cités dans cette liste est responsable de la procédure de validation des titres et diplômes qui lui sont propres.